



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Haut-commissaire
à l'Enfance**

Guide pratique de l'élu local pour l'Enfance

protéger, prévenir, accompagner

UNE COMMUNE À HAUTEUR D'ENFANT

Novembre 2025

ÉDITO



Sarah El Haïry
Haute-commissaire
à l'Enfance

Chères élues, chers élus,
accueillir, protéger et contribuer à faire grandir un
enfant est l'une des plus belles missions que peut
exercer la République.

Chaque commune, quelle que soit sa taille, est un
morceau de cette grande chaîne du soin et de
l'attention portée à l'enfance. C'est bien là, au plus
près des familles, entre la maison, la crèche, l'école, le
square, le centre de loisirs, que se tissent les liens
essentiels à l'épanouissement de l'enfant.

Depuis la création du Service public de la petite
enfance, la commune est devenue un acteur central
des politiques d'accueil et d'accompagnement des
jeunes enfants.

C'est une responsabilité nouvelle, mais c'est surtout
une formidable opportunité : celle de les inscrire
durablement au cœur du projet communal, dans
chaque quartier, chaque décision, chaque
aménagement.

Ce guide a été conçu pour vous y aider.

Vous y trouverez des leviers concrets pour
développer des crèches de proximité et espaces péri
et extrascolaires, renforcer la participation des jeunes
jusqu'à leurs 18 ans, et bâtir des villes à hauteur
d'enfant.

Car penser la commune à travers les yeux d'un enfant, c'est repenser la société dans son ensemble ;
C'est faire le choix du long terme, de l'attention, de la solidarité ;
C'est agir pour notre République : celle qui ne laisse personne au bord du chemin.

Je souhaite saluer ici, à l'occasion du Salon des Maires, l'engagement quotidien de celles et ceux qui, dans les territoires, portent cette ambition.

Les maires, les élus, les agents, les associations, les PMI, les CAF et bien d'autres, tous concourent au même objectif : faire de la France un pays où chaque enfant a sa place, sa chance et sa voix.

Puissiez-vous trouver dans ces pages matière à agir et à faire vivre dans vos communes, une politique de l'Enfance à la fois exigeante, bienveillante et profondément humaine.

Avec ma confiance et ma reconnaissance,

Sarah El Haïry

Les élus locaux sont les premiers acteurs du quotidien des enfants et de leurs familles.

De la crèche à l'école, du square à la cantine, l'enfant traverse la commune à chaque âge, à chaque évolution de sa vie.

Le rôle des communes dans les politiques de l'enfance s'est considérablement accru ces dernières années : mise en œuvre du Service public de la petite enfance (SPPE), organisation du périscolaire et de la restauration, développement de la participation citoyenne des jeunes, et aménagements urbains adaptés aux familles.

Ce guide a pour vocation d'apporter aux élus et futurs élus des repères concrets et des leviers d'action pour faire de leur territoire un espace protecteur, éducatif et épanouissant pour chaque enfant.

TABLE DES MATIÈRES

Service public de la petite enfance.....6

Péri/extrascolaire et cantine.....9

Participation des enfants et des jeunes.....10

Villes à hauteur d'enfant.....14

SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

LES OBLIGATIONS

Depuis le 1er janvier 2025, les communes ou par transfert de compétences, les intercommunalités, sont autorités organisatrices du SPPE.

Elles ont pour mission de :

- Recenser les besoins d'accueil des jeunes enfants ;
- Planifier l'offre d'accueil ;
- Informer et orienter les familles ;
- Animer le réseau local des acteurs de la petite enfance.

Ces missions se font en partenariat étroit avec les CAF, les PMI départementales et grâce aux appuis des partenaires comme les UDAF, et de l'ensemble des gestionnaires publics, privés ou associatifs.

Le saviez-vous ?

- La CAF propose un fonds d'investissement pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) pouvant aller, selon le territoire, jusqu'à 26 000€ par place créée ou renouvelée.
- Les communes peuvent bénéficier d'un accompagnement d'ingénierie CAF pour la réalisation du diagnostic SPPE et la planification locale.
- Le site monenfant.fr (CAF) permet de cartographier l'offre existante.

SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

ENJEUX

- Garantir l'égalité d'accès aux modes d'accueil, partout et pour toutes les familles ;
- Assurer une qualité éducative forte, centrée sur la sécurité affective, le développement, l'accompagnement parental et l'inclusion ;
- Renforcer la continuité 0–6 ans entre crèches et maternelles ;
- Soutenir l'attractivité des territoires grâce à un accueil structuré et efficace.

DIFFÉRENTS MODES D'ACCUEIL

Plusieurs modèles coexistent :

- Crèches collectives (publiques, associatives ou privées) ;
- Crèches familiales ;
- Micro-crèches ;
- Assistantes maternelles et Maisons d'assistants maternels (MAM) ;
- Haltes-garderies ;
- Jardins d'enfants (transition entre crèche et école maternelle).

Le saviez-vous ?

Le bonus « Mixité sociale » soutient financièrement les structures qui accueillent une proportion importante d'enfants issus de familles précaires.

Le bonus « Inclusion handicap » compense les coûts liés à l'accueil d'enfants en situation de handicap et encourage l'adaptation du projet d'accueil.

Les crèches AVIP réservent des places pour les enfants de parents en recherche active d'emploi et leur offrent un accompagnement social et professionnel afin de faciliter leur insertion durable sur le marché du travail.

SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE (SPPE)

PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

- Consultations médicales gratuites pour les enfants jusqu'à 6 ans ;
 - Suivi des femmes enceintes et jeunes parents ;
 - Agrément et contrôle des assistants maternels ;
 - Autorisation et contrôles des établissements ;
 - Accompagnement des modes d'accueil et des professionnels ;
 - Ateliers de soutien à la parentalité et d'éveil à la santé.
- Partenaires de l'accueil du jeune enfant (départements, CAF, CDESF, gestionnaires associatifs et lucratifs...) ;
 - Acteurs sociaux et médico-sociaux (CCAS, PMI, ASE, handicap, insertion...) ;
 - Acteurs du soutien à la parentalité (associations, UDAF...) ;
 - Acteurs culturels et de l'aménagement (ludothèques, musées, urbanisme...) ;
 - Acteurs de l'emploi et de la formation (France Travail, Cap Emploi, Missions Locales, Région...).

PARTENAIRES

Pour conduire la politique du SPPE, les autorités organisatrices peuvent notamment s'appuyer sur :

Pour + d'infos, rendez-vous dans la rubrique « Le service public de la petite enfance » sur le site du ministère des Solidarités.

PÉRISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET CANTINE

ENJEUX ÉDUCATIFS

Le périscolaire, l'extrascolaire et la restauration sont des compléments essentiels du parcours éducatif.

Les communes doivent garantir :

- La qualité éducative des temps non-scolaires ;
- L'accessibilité tarifaire pour toutes les familles ;
- Une alimentation saine, locale et durable ;
- Un cadre sécurisé et bienveillant pour chaque enfant.

Le saviez-vous ?

- Le Plan mercredi (CAF + État) bonifie la prestation pour les communes proposant des activités éducatives de qualité ;

- Des subventions régionales existent pour les cantines bio et locales ;
- Les menus végétariens sont désormais obligatoires une fois par semaine (loi EGalim).

FINANCEMENTS ET GESTION

- Périscolaire : financement CAF (prestation de service ALSH/ALAE, Plan mercredi), participation des familles, partenariats associatifs ;
- Cantine : subventions CAF, Région, ADEME, et crédits du Plan alimentation durable ;
- Possibilité d'introduire des tarifications sociales progressives pour l'accès à la cantine et aux activités.

PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

CONSEILS MUNICIPAUX DES ENFANTS ET JEUNES

La participation des enfants aux décisions qui les concernent est prévue dans la Convention internationale des droits de l'enfant et apporte une précieuse expertise d'usage. Ces conseils assurent la participation des jeunes à la vie locale :

- Débats sur les aménagements, la sécurité, la culture, la solidarité...
- Organisation d'actions citoyennes (nettoyage, collecte, solidarité).

+ 3 000

communes ont déjà mis en place un CME ou un CMJ en France

Le saviez-vous ?

L'ANACEJ (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes) et l'UNICEF proposent un accompagnement méthodologique et des formations pour mettre en œuvre ces conseils.

PASSEPORT DU CIVISME

+ 500

communes adhérentes

Conçu sous forme de parcours ludique et pédagogique, le Passeport du Civisme, propose aux élèves de s'impliquer concrètement dans la vie de leur commune, afin de forger leur esprit de citoyenneté, leur sens des responsabilités et construire la société de demain.

Ce dispositif, simple d'application, permet de valoriser les actes citoyens des jeunes (aide aux aînés, participation à la vie locale, premiers secours...).

Une remise solennelle par le maire est organisée en fin d'année.

PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

VILLE AMIE DES ENFANTS (UNICEF)

Une ville amie des enfants met l'enfant au centre de ses actions selon les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

La Ville s'engage à faire :

- Respecter les droits de l'enfant dans ses politiques ;
- Faire participer les enfants à la vie locale ;
- Protéger les enfants, veiller à leur bien-être et à leur place dans la ville ;
- Travailler ensemble, avec un comité de pilotage et la participation régulière d'enfants et de jeunes ;
- Mener des actions fortes pour l'enfance et la jeunesse et les évaluer.

+ 300

villes amies des enfants
sur la mandature 2020-2026

CHARTRE TERRITOIRES D'ENFANCE (UNICEF)

S'engager dans Territoires d'enfance, c'est :

- Faire des enfants une vraie priorité de la commune par l'adoption d'une charte par délibération ;
- Partager avec d'autres collectivités et profiter de l'expertise de l'UNICEF ;
- Informer et sensibiliser le territoire (actions, formations, événements) ;
- Former les agents, élus et professionnels pour mieux connaître les droits de l'enfant.

PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

LA PETITE FRISE PRATIQUE

DIAGNOSTIC LOCAL



- Cartographier « où » les enfants sont concernés ;
- Repérer les dispositifs existants ;
- Consulter les enfants sur les méthodes à mettre en place...

CADRE POLITIQUE



- Prendre une décision politique claire (délibération, charte...);
- Désigner une gouvernance dédiée ;
- Former les élus et agents au contact des enfants à la prise en compte de leur opinion ;
- Prévoir un budget dédié...

CHOIX DE LA METHODE



- CME/CMJ ;
- Budgets participatifs ;
- Méthode de co-construction enfants / adultes ;
- Participation dans les écoles ;
- Enquêtes publiques ;
- Conseils de quartier ;
- Ecoute active des besoins des enfants...

PARTICIPATION DE QUALITE



- Informer ;
- Préparer ;
- Recueillir la parole ;
- Décider / co-décider ;
- Restituer et évaluer...

PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

DE LA PARTICIPATION

INCLUSION / PROTECTION



- Garantir que tous les enfants puissent participer ;
- Ne jamais placer les enfants en situation d'exposition excessive ;
- Assurer la sécurité des enfants ;
- Garantir un lieu adapté, et laisser le temps à la parole de s'exprimer...

SUIVI / ÉVALUATION



- Se donner des indicateurs simples permettant de suivre la mise en œuvre des recommandations ;
- Utiliser un cadre d'évaluation reconnu ;
- Rendre des comptes aux enfants...

CHOISIR SES RESSOURCES



Texte :

- CIDE, 1989 ;

Recommandations :

- Conseil de l'Europe ;
- UNICEF France ;

Méthodes :

- UNICEF France ;
- ANACEJ ;
- CESE ;
- Passeport du civisme ;

Chiffres :

- l'INJEP ;
- IFOP ;

URBANISME ET SÉCURITÉ

- Penser les espaces publics du point de vue des enfants (signalétique, lumières à détecteurs de mouvements...);
- Limiter la vitesse autour des écoles (zones 30, rues scolaires), ajouter des radars pédagogiques ;
- Développer les mobilités douces ;
- Multiplier les aires de jeux sécurisées, inclusives et favorisant le développement de l'autonomie des enfants ;
- Aménager à hauteur d'enfant avec un mobilier urbain adapté (bancs, sanitaires, fontaines...);

- Travailler avec les associations de parents d'élèves et de quartiers pour développer les espaces de convivialité et d'échanges.

Le saviez-vous ?

Le Cerema propose des expertises et des guides comme « Aménager les abords d'école » ou « Réinventer l'école ? Tout sauf une idée folle ! » pour les communes, avec des solutions simples et peu coûteuses pour sécuriser les trajets.

NATURE ET INCLUSION

- Végétaliser les abords d'écoles, cours d'écoles et les espaces de jeu ;
- Créer des espaces intergénérationnels en plein air ;
- Garantir l'accès à la nature et au calme, partout.

VILLE À HAUTEUR D'ENFANT

LABEL FAMILLE PLUS

Famille Plus est un label national, créé par trois associations d'élus :

- L'ANETT,
- L'ANMSM – Montagne,
- La Fédération française des stations Vertes de vacances et des villages de Neige.

Conçu d'abord pour les destinations touristiques, il repose sur la conviction qu'une commune qui pense aux enfants et aux familles gagne en attractivité, en qualité de vie et en cohésion locale.

Tous les acteurs de la commune, commerçants, restaurateurs, hébergeurs, acteurs culturels, associatifs ou services municipaux s'unissent ainsi autour de valeurs et référentiels partagés.

S'ENGAGER POUR LES FAMILLES

Pourquoi s'engager pour les conditions de vie des familles ?

- Une ville pensée à hauteur d'enfants améliore l'accessibilité de tous ;
- Les labels, programmes de formations ou guides méthodologiques permettent de développer une culture commune sur l'accueil des familles et une dynamique locale valorisante et bienveillante ;
- Face à l'expansion du mouvement "No Kids", réaffirmer l'importance de notre vivre-ensemble est fondamental pour préserver notre culture.

CE PROJET AMÉLIORE-T-IL
LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ?

PERMET-IL À PLUS D'ENFANTS
D'ALLER À PIED OU À VÉLO ?

CRÉE-T-IL DES ESPACES DE JEU
ET DE NATURE ?

LES FAMILLES AVEC POUSSETTE
POURRONT-ELLES L'UTILISER ?

LES ENFANTS SONT-ILS
CONSULTÉS ?

L'Enfance au cœur

protéger, prévenir, accompagner

PREND-IL EN COMPTE LES ENFANTS
EN SITUATION DE HANDICAP ?

CE PROJET RÉDUIT-IL LA CHALEUR
OU LA POLLUTION AUTOUR D'EUX ?

A-T-ON PRÉVU DES LOGEMENTS
FAMILIAUX ?

COMMENT ALLONS-NOUS MESURER
L'IMPACT SUR LA VIE DES ENFANTS ?